

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation  
13 décembre 2024



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. PARABOSCHI, Ch. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD, J. AGNIERAY,

Etaient absents : F. TREDEZ

Ont donné pouvoir : P. MOUCHON>pouvoir MC. FICHELLE, M. BILLOIR>pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY>pouvoir à Ch. MATHON,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

### **OBJET : Délibération portant recrutement de vacataires pour les activités périscolaires 2025**

**Numéro de la délibération : CM2412-D11**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année scolaire 2024-2025 des activités de découverte du monde extérieur et anglais dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif Global

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Le Maire expose qu'il conviendra de recruter des personnels vacataires, conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à un vacataire pour l'initiation à l'anglais dans le cadre de la mise en place d'activités périscolaires inscrites au Projet Educatif Global en cours ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE

- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à recruter trois vacataires du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- ☞ De fixer le taux de vacation à : 40 euros par mission accomplie.
- ☞ D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le 03/01/25

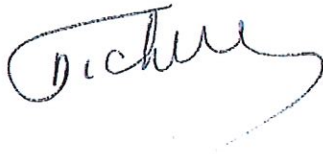
ID : 059-215901281-20241219-CM2412D11-DE

S<sup>2</sup>LO

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois  
et an ci-dessus mentionné,  
Le président de séance

Secrétaire de séance  
Marie-Claude FICHELLE



Maire de Capinghem  
Vincent DUCOURAU



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture  
et publication le 03/01/2025